

dans le domaine du commerce, de la technologie ou de l'éducation afin qu'ils puissent partager leurs connaissances avec les peuples du Tiers Monde; il en envoie aussi à divers endroits du Canada pour venir en aide aux autochtones. En 1978-79, plus de 550 bénévoles étaient en service outre-mer et au Canada, dont bon nombre de Canadiens à la retraite. Au cours des années, le SACO a dressé et maintenu une liste de plus de 2,400 bénévoles ou coopérants.

L'ACDI assure au SACO un financement de base; la subvention de 1978-79 a atteint \$1.6 million. L'industrie canadienne, les clients outre-mer, le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest lui ont aussi versé des contributions, portant le revenu total du SACO à près de \$2.02 millions en 1978-79.

Défense

20.5

Ministère de la Défense nationale

20.5.1

Le ministère de la Défense nationale a été créé en 1922 par la Loi sur la défense nationale. Le ministre de la Défense nationale contrôle et gère les Forces armées canadiennes et tout ce qui a trait aux établissements de la défense nationale. En outre, il doit soumettre au Cabinet toutes les questions importantes en matière de politique de défense qui nécessitent des instructions de ce dernier. Il continue d'assumer certaines attributions, charges et fonctions relatives aux opérations civiles d'urgence.

Le chef de l'état-major de la Défense est le principal conseiller militaire du ministre et s'occupe du contrôle et de l'administration des Forces canadiennes. Il est chargé de veiller à la bonne marche des opérations militaires ainsi qu'à la préparation des Forces canadiennes pour qu'elles soient en mesure de répondre aux objectifs assignés au ministère.

Le Canada et l'OTAN

20.5.2

OTAN. Le Canada a été l'un des 12 membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en 1949. Les divers gouvernements canadiens qui se sont succédés depuis ont réaffirmé leur conviction que la sécurité du Canada demeure liée à celle de l'Europe et des États-Unis. Le Canada soutient le principe de la défense collective et demeure convaincu de l'importance du rôle de l'OTAN dans la réduction, et la suppression éventuelle, des causes sous-jacentes d'un conflit possible entre l'Est et l'Ouest au moyen de la négociation, de la conciliation et d'un règlement pacifique.

Un certain nombre de décisions majeures touchant à l'acquisition de matériel ont été prises en 1977 et 1978, à la suite de l'étude effectuée en 1975 sur la structure de la défense. La plus importante concernait l'achat d'un nouvel avion de combat pour remplacer les CF-101, CF-104 et CF-5 désuets; le choix définitif devait se faire en 1980. En décembre 1977, le Cabinet a approuvé les fonds nécessaires à la définition d'un projet devant mener à l'acquisition de six nouvelles frégates de patrouille au début des années 80.

Le Canada participe aux négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces. On admet généralement qu'il s'agit de négociations laborieuses, car elles touchent à des questions essentielles pour la sécurité de l'OTAN comme pour celle des pays du Pacte de Varsovie. Amorçées en 1973, elles n'ont pas encore produit d'entente, en raison surtout de l'idée différente que se fait chaque partie de l'ampleur des forces militaires de part et d'autre. Les pourparlers entre les États-Unis et l'URSS sur la limitation des armes stratégiques étaient près d'aboutir à la fin de 1978, et on espérait que l'entente (SALT II) serait signée en 1979.

Les pays membres de l'OTAN continuent de subir, à des degrés divers, les contrechocs d'une grave inflation et d'autres problèmes économiques. En raison de cette conjoncture, le problème du maintien d'une capacité adéquate de défense face aux dures contraintes économiques que connaissent certains alliés a fait l'objet d'une attention particulière. Les membres du pacte, entre autres le Canada, continuent de